



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-42502>

Département(s) de publication : 57

Annonce n° 26-42502

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : COMMUNE D'AMNEVILLE

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21570019600011

Ville : Amnéville

Code postal : 57360

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 57

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <http://amneville.synapse-entreprises.com>

Identifiant interne de la consultation : 5PA/2026

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Service Marchés Publics

Adresse mail du contact : marches-publics@amneville-les-thermes.com

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Précisée dans le règlement de la consultation
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** Précisées dans le règlement de la consultation

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : 18/05/2026 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Exigée

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : Collectivité territoriale

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération : - Prix (sur devis estimatif/bordereau des prix unitaires – 90% entretien régulier – 10% entretien occasionnel) : 80% - Valeur technique : 15 % (dont 10 % sur les capacités et moyens techniques et 5 % sur l'utilisation de matériel (balais) adapté au désherbage des caniveaux) - Critère environnemental (gestion des déchets) : 5%

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : NETTOYAGE DE LA VOIRIE ET ESPACES PUBLICS DE LA COMMUNE D'AMNEVILLE ET ANNEXE DE MALANCOURT LA MONTAGNE

Code CPV principal - Descripteur principal : 90610000

Type de marché : Services

Lieu principal d'exécution du marché : AMNEVILLE

Durée du marché (en mois) : 24

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Pour obtenir tout renseignement complémentaire concernant le marché, les candidats devront faire au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres une demande sur le « Forum Questions-Réponses » de notre profil acheteur : <http://amneville.synapse-entreprises.com> Une réponse sera alors adressée via ce forum à l'ensemble des candidats. Pour tout renseignement relatif à l'usage de la plate-forme, les entreprises peuvent s'adresser à l'équipe support de SYNAPSE Entreprises info@synapse-entreprises.com ou par téléphone au 01 72 33 90 70. Modalités et voies de recours : • Tout intéressé peut contester un manquement éventuel aux obligations de publicité et de mise en concurrence par le biais d'un référé précontractuel (article L551-1 du code de justice administrative) jusqu'à la signature du marché objet de la présente procédure. • Tout intéressé dispose d'un délai de 2 mois à compter de la notification ou de la publication des actes détachables du marché objet de la présente procédure pour contester ceux-ci par le biais d'un recours pour excès de pouvoir. Toutefois, les concurrents évincés à l'obtention du marché se verront opposer l'irrecevabilité de leur recours dès lors que le marché aura été signé (articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, Conseil d'Etat, 16 juillet 2007, Société TROPIC Travaux Signalisation, Req. n° 291545). • Tout intéressé dispose d'un délai de 31 jours à compter de la publication au J.O.U.E. de l'avis d'attribution du contrat, pour contester un manquement éventuel aux obligations de publicité et de mise en concurrence, dans le cadre d'un référé contractuel (article L551-13 du code de justice administrative), sauf pour le requérant à avoir saisi le juge du référé précontractuel. En outre, un référé contractuel ne pourra pas être engagé si le pouvoir adjudicateur procède à la publication d'un avis de transparence volontaire ex ante au J.O.U.E. et respecte un délai de 11 jours entre cette publication et la signature du marché. • Tout concurrent évincé dispose d'un délai de 2 mois à compter de la publication au J.O.U.E. de l'avis d'attribution du contrat, pour contester le marché dans le cadre d'un recours de plein contentieux (Conseil d'Etat, 16 juillet 2007, Société TROPIC Travaux signalisation, Req. n° 291545).

Date d'envoi du présent avis à la publication : 27/04/2026